

TABLE DES MATIÈRES

Rapport administratif

(du 1er janvier au 31 décembre 2004)

- INTRODUCTION	3
- AUTORITÉS ET COMMISSIONS COMMUNALES	4 - 6
- ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	7 - 9
- PERSONNEL COMMUNAL	10
- ÉTAT CIVIL	10 - 11
- ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ	12
- ACTIVITÉS DES COMMISSIONS	13 - 26
- GROUPEMENTS COMMUNAUX	27 - 31

Compte rendu financier

(du 1er janvier au 31 décembre 2004)

32

RAPPORT DE CONTRÔLE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES AFFAIRES RÉGIONALES

Service de surveillance administrative et financière des communes

33

Tableaux comptables

- BILANS comparés au 31.12.2003 et au 31.12.2004	34 - 35
- BOUCLEMENT DES COMPTES 2004	36
- FORTUNE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2004	37
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2004 DE FONCTIONNEMENT CHARGES PAR NATURE	38
- COMPTE BUDGÉTAIRE 2004 DE FONCTIONNEMENT REVENUS PAR NATURE	39
- INVESTISSEMENTS	40

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Comme chaque année à pareille époque, j'ai le plaisir de vous remettre le rapport administratif et financier de l'année écoulée.

Ce document, qui est établi conformément à l'article 48 lit. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, est aussi distribué à tous les habitants de Vandœuvre.

L'exécutif fonctionnant de manière collégiale, les deux adjoints ont participé à la rédaction de ce rapport pour leurs dicastères respectifs. Qu'ils soient ici remerciés pour leur travail, de même que pour leur collaboration et leur amical soutien tout au long de l'année.

C'est l'occasion de vous exprimer aussi ma gratitude à vous, conseillers municipaux qui, au travers du travail effectué en commissions, contribuez à la bonne marche des affaires communales.

Ma reconnaissance s'adresse aussi, bien entendu, au personnel de la mairie, qui fait preuve, jour après jour, d'une disponibilité et d'un dévouement exemplaires, ainsi qu'à tous les employés communaux pour leur souci de servir au mieux la population vandœuvrienne.

Vous le savez, ce rapport a pour but de vous informer des dossiers importants traités par les commissions et avertisés par le conseil municipal. Il vous expose, par la même occasion, les activités qu'ont déployées les groupements et associations et vous permet de prendre connaissance de la gestion des deniers communaux.

Les comptes 2004 sont moins bons que ces dernières années. Cette diminution des revenus communaux est essentiellement due à une modification des revenus estimés des personnes physiques pour l'année 2003 et, donc, à l'augmentation de notre créance fiscale. Ceci nous rappelle la vulnérabilité de nos rentrées fiscales, ainsi que l'opacité du système fiscal de notre République, système sur lequel les autorités communales n'ont aucun moyen d'intervention.

Ces résultats (malgré tout positifs grâce au fait que les comptes se soldent par un non-dépensé de plus de Fr. 400'000.- par rapport au budget) confortent vos autorités dans leur conviction de n'utiliser les revenus fiscaux et les ressources communales qu'avec la plus grande prudence.

Pour la première fois de son histoire, Vandœuvre a vécu l'expérience d'un référendum. Ce dernier, qui a agité notre commune une bonne partie de l'année dernière, devrait marquer nos mémoires de manière positive, tant il est vrai que nous ne grandissons qu'au travers de difficultés, lesquelles sont inhérentes à l'action d'une collectivité publique.

Les tâches des élus communaux, qu'ils soient magistrats ou conseillers municipaux, sont de plus en plus nombreuses, complexes et soumises à controverses. L'expérience de la votation référendaire aura permis à chacun de prendre la mesure de cette nouvelle réalité politique.

Gageons qu'elle aura aussi ouvert les yeux de celles et ceux que vous avez élus sur l'impérieuse nécessité, non seulement de bien communiquer, mais également de rester attentifs aux attentes des communiens !

Ce rapport administratif se veut complet. Il ne saurait toutefois prétendre être exhaustif, raison pour laquelle vous êtes en tout temps bienvenus à la mairie pour obtenir les détails et les précisions qui vous intéressent.

En espérant que ce rapport répondra à votre attente, je vous en souhaite bonne lecture !

Catherine Kuffer
Maire

AUTORITÉS COMMUNALES

Législature 2003-2007

Maire

KUFFER Catherine
Conseillère municipale dès juin 1995
Adjointe dès juin 1999
Maire dès juin 2003

Adjoint(e)s

FOËX Emmanuel
Conseiller municipal dès juin 1995
Adjoint dès mars 2001

GOURDOU-LABOURDETTE Gabrielle
Conseillère municipale dès septembre 1994
Adjointe dès juin 2003

CONSEIL MUNICIPAL Bureau

CHRISTE Véronique
Présidente
Conseillère municipale dès juin 1999

TERRIER Nicolas
Vice-Président
Conseiller municipal dès juin 1999

STALDER René
Secrétaire
Conseiller municipal dès juin 1999

CONSEIL MUNICIPAL (membres ne faisant pas partie du Bureau) (par ordre alphabétique)

BENOIT Justin
Conseiller municipal dès juin 1999

BOSSET Pierre
Conseiller municipal dès juin 1999

BURRUS Christophe
Conseiller municipal dès juin 1999

GAMPERT Elizabeth
Conseillère municipale dès juin 1999

d'HESPEL Laurence
Conseillère municipale dès mars 2001

IMHOOS Christophe
Conseiller municipal dès juin 1999

PRADERVAND Eric
Conseiller municipal dès juin 2003

PRADERVAND Thierry
Conseiller municipal dès juin 1991

RINALDI Daniel
Conseiller municipal dès décembre 1996

SUTTER Pierre
Conseiller municipal dès juin 1999

TCHERAZ François
Conseiller municipal dès juin 2003

de TOLEDO Jean-Philippe
Conseiller municipal dès juin 1991

TURRETTINI Maurice
Conseiller municipal dès juin 1991

de WITT Viviane
Conseillère municipale dès septembre 2000

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2003-2007

Administrative, financière et juridique

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, François TCHERAZ, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLÉDO(*), Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Aménagement du territoire

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI(*) et Viviane de WITT.

Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Elizabeth GAMPERT(*), Christophe IMHOOS, Pierre SUTTER et François TCHERAZ.

École, sports et loisirs

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER et Nicolas TERRIER.

Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

Madame et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Daniel RINALDI, René STALDER(*), Nicolas TERRIER et Viviane de WITT.

Culture, manifestations communales, Aînés

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, François TCHERAZ et Viviane de WITT(*).

Bâtiments communaux

Mesdames et Messieurs

Pierre BOSSET(*), Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, François TCHERAZ, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

Sécurité routière, voirie, canalisations

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND(*), Daniel RINALDI et René STALDER.

Information, communication

Mesdames et Messieurs

Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI, Nicolas TERRIER(*) et Viviane de WITT.

Naturalisations

Mesdames et Messieurs

Justin BENOIT(*), Christophe BURRUS, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Thierry PRADERVAND, Pierre SUTTER, François TCHERAZ et Maurice TURRETTINI.

Feu et sécurité

Madame et Messieurs

Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE(*), Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Nicolas TERRIER et Maurice TURRETTINI.

COMMISSION SPÉCIALE

Réclamation (taxe professionnelle)

Madame et Messieurs

Jean-Philippe de TOLÉDO, Maurice TURRETTINI et Viviane de WITT.

(*) Président(e) de la commission

COMMISSIONS	NOMBRE DE RÉUNIONS
Administrative, financière et juridique	7
Aide sociale et humanitaire, coopération au développement	7
Aménagement du territoire	2
Bâtiments communaux	5
Culture, manifestations communales, Aînés	7
Ecole, sports et loisirs	3
Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets	1
Information, communication	7
Naturalisations	2
Sécurité routière, voirie, canalisations	2
Feu et sécurité	2

ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu huit séances ordinaires et une séance extraordinaire durant l'année 2004, selon le calendrier ci-dessous :

12 janvier

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Approbation d'une délibération relative aux travaux d'aménagement du centre du village, par

11 voix favorables, 3 voix défavorables et 0 abstention.

NB. Cette séance ayant eu lieu en dehors des périodes durant lesquelles la loi autorise les conseils municipaux à se réunir (article 13 de la loi sur l'administration des communes), elle a par la suite été annulée.

10 février

Séance extraordinaire convoquée en raison de l'invalidation de la délibération votée le 12 janvier.

- ◆ Délibération :
 - proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit destiné à la réalisation de travaux d'aménagement du centre du village et annulation de la délibération du 12 janvier 2004 approuvée par

12 voix favorables, 3 voix défavorables et 1 abstention

8 mars

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Proposition de souscrire à une demande de partenariat de Maisons Mainou pour un montant de Fr. 40'000.- refusée par
 - 1 voix favorable, 12 voix défavorables et 1 abstention*
- ◆ Par *13 voix favorables et aucune opposition*, le conseil se déclare favorable à l'acquisition de la parcelle de feu M. BIANCHI et mandate l'exécutif pour faire une proposition ferme au notaire, sur la base de l'expertise fournie par ce dernier, soit un montant de Fr. 1'539'000.-.
- ◆ Par *12 voix favorables, 2 voix défavorables et une abstention*, le conseil mandate l'exécutif pour le suivi du dossier relatif à la vente éventuelle des parcelles communales n° 2875 et 2876, qui sera remis à la SPG en vue d'obtenir une offre précise quant à la valeur de ces parcelles.
- ◆ Par *9 voix favorables et 7 abstentions*, le conseil décide que, pour un temps donné, la commune mette à disposition des sapeurs-pompiers un local situé du côté du préau de l'école pour en faire un carnotzet. Il décide en outre que la commune paie les fournitures et que les sapeurs-pompiers se chargent d'effectuer les travaux minimum d'aménagement (sols, murs et plafonds).
- ◆ Par *13 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention*, le conseil décide que la commune commande rapidement des travaux de réfection et d'isolation de la toiture de l'ancienne école.
- ◆ Approbation d'une délibération à l'unanimité :
 - désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2005

26 avril

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Délibérations :

- approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements et du compte de variation de la fortune et du bilan, à l'unanimité ;
 - approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2003, à l'unanimité ;
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire : travaux de mise en séparatif du secteur bassin-versant C et aménagements routiers du chemin de la Blonde, acceptée à l'unanimité ;
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire : travaux de mise en valeur des combles de la nouvelle école, acceptée à l'unanimité ;
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2004 (couverture de déficit de Fr. 50'000.- pour le spectacle *Barbe-Bleue au Parc*), acceptée à l'unanimité ;
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement de Fr. 1'539'000.- pour l'acquisition de parcelles (parcelles 2301 et 306, file 25), acceptée par *13 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions.*
- ◆ L'entrée en matière sur une motion relative au soutien de la commune à Maisons Mainou est acceptée par *7 voix favorables, 5 voix défavorables et 3 abstentions.* Son renvoi à la commission Culture, qui devra la transmettre, dans un deuxième temps, à la commission financière est accepté par *11 voix favorables, 5 voix s'étant exprimées en faveur de son renvoi à l'exécutif.*

17 mai

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Désignation d'un nouveau bureau pour la période de juin 2004 à mai 2005.
- ◆ Délibérations :
 - crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2004 : modification du règlement concernant les prestations de retraite pour les membres de l'exécutif. Le conseil confirme le préavis de la commission *Administrative, financière et juridique* de refuser cette proposition de modification. Le projet de délibération est refusé par *0 voix favorable, 12 voix défavorables et 1 abstention ;*
 - ancienne école – travaux de couverture : proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir, acceptée à l'unanimité.

14 juin

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Délibération :
 - délégation de pouvoir à l'exécutif pour la passation d'actes authentiques, acceptée par *11 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention*
- ◆ Dossier de naturalisation traité en huis clos.

20 septembre

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2005.
- ◆ Dossiers de naturalisation traités en huis clos.

8 novembre

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.

- ◆ Par *5 voix favorables, 6 voix défavorables et 3 abstentions*, le conseil décide de ne pas vendre la parcelle communale n° 2383, sise chemin de la Blonde.
- ◆ Délibérations :
 - sur préavis favorable de la commission *Administrative, financière et juridique*, approbation :
 - du budget de fonctionnement 2005 et du taux du centime additionnel à 32 centimes, à l'unanimité ;
 - de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale à Fr. 30.-, à l'unanimité ;
 - de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 90 %, par *13 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention* ;
 - proposition du maire relative à l'adoption d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et ouverture d'un crédit d'engagement, acceptée par *12 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention* ;
 - indemnités aux maire et adjoints, acceptée à l'unanimité.

6 décembre

- ◆ Rapports et approbation des procès-verbaux des séances de commissions.
- ◆ Par *7 voix favorables, 5 voix défavorables et 0 abstention*, le conseil décide de rouvrir un débat de fond sur la vente de la parcelle communale n° 2383, sise chemin de la Blonde. Sans opposition, il est décidé de renvoyer le dossier à une commission conjointe *Aménagement du territoire et Administrative, financière et juridique*
- ◆ Délibération :
 - proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2004 (honoraires pré-étude pour l'aménagement de l'immeuble sis, 2. ch. du Manoret), acceptée par *10 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention*.

PERSONNEL COMMUNAL

Administration

M. Thierry BRICHET
Mme Martine BURKHALTER
Mlle Liliane CLEMENT
Mme Dominique JORNOD
Mme Aline SCHENK

Cantonniers

M. Samuel CASTELLA
M. Eric LARDERAZ
M. Pierre PUGIN
M. Christophe SCHMIDT

Entretien des bâtiments

Mme Anne GRUNDISCH
Mlle Elia RIBEIRO-COELHO
Mme Isabelle VALOT
M. Jean-François VALOT

Jardinier

M. Fernando COELHO

Patrouilleuses scolaires

Mme Karin ROESSING
Mme Nicole WENGER

ÉTAT CIVIL

Statistiques

Année 2004 - Arrondissement de l'état civil de Coligny-Vandœuvres

		<i>Coligny</i>	<i>Vandœuvres</i>
<i>Mariages</i>	133	63	70
<i>Décès</i>	36	27	09
<i>Reconnaisances</i>	07	05	02
<i>Naissance</i>	00	--	--
<i>Formalités mariage</i>	43		
<i>Autorisations cantonales</i>	31		
<i>Certificat de capacité matrimoniale</i>	01		
<i>Autorisations de célébrer le mariage</i>	02		

Transcriptions dans les registres au 30 novembre 2004

<i>Mariages</i>	08	10
<i>Mariages père et mère</i>	01	--
<i>Décès</i>	11	06
<i>Reconnaisances</i>	02	02
<i>Naissances</i>	25	05
<i>Changement noms</i>	05	01
<i>Divorces</i>	05	03
<i>Naturalisations</i>	16	06
<i>Rectifications/radiations</i>	--	--
<i>Divers</i>	02	--

Dès le 1^{er} décembre 2004, les événements ci-dessus sont désormais enregistrés dans le système informatisé de l'état civil nommé Infostar. Ce mode de transcription ne permet plus d'établir de statistique en ce qui concerne les transcriptions.

STATISTIQUE
VARIATION DE LA POPULATION DE VANDŒUVRES 1850-2004

ANNEE	TOTAL
1850	526
1860	532
1870	610
1880	572
1888	557
1900	542
1910	557
1920	622
1930	782
1941	898
1950	1073
1960	1282
1970	1448
1980	1711
1990	1865
2002	2432
2003	2455
2004	2578

ACTIVITÉS RELATIVES AU SECTEUR PRIVÉ

Requêtes en autorisation de construire

L'Exécutif a traité **54 dossiers** de requêtes en autorisation de construire, du 9 janvier au 25 novembre 2004, selon les statistiques suivantes (il y en a eu 57 en 2003) :

1. Dossiers bouclés au 1^{er} avril 2005

48 dossiers ont été bouclés et sont répartis comme suit :

<i>Préavis communaux</i>	<i>Requêtes accordées par le DAEL(*)</i>	<i>Requêtes refusées par le DAEL (*)</i>
- <i>Préavis favorables</i>	36	1
- <i>Préavis défavorables</i>	1	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0	0
- <i>APA/APAT : requêtes sans préavis (**)</i>	10	0

(*) *D.A.E.L Département de l'Aménagement de l'équipement et du logement*

(**) *APA/APAT Autorisations en procédure accélérée*

Ces demandes concernent les objets suivants :

- **05** constructions de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs ;
- **15** transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies) ;
- **21** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, annexes de bâtiments, etc.) ;
- **04** aménagements extérieurs + transformations internes à des bâtiments existants ;
- **03** aménagements sur voie publique (trottoirs, réfections de routes, carrefours, canalisations)
- **00** démolition de bâtiments existants en vue de nouvelles constructions.

2. Dossiers de l'an 2004 actuellement en suspens au DAEL et projets abandonnés

6 dossiers ont reçu les préavis suivants :

<i>Préavis Communaux</i>	<i>Requêtes en suspens ou abandonnées</i>
- <i>Préavis favorables</i>	6
- <i>Préavis défavorables</i>	0
- <i>La Commune ne se prononce pas</i>	0
- <i>Projet abandonné</i>	0

Ces requêtes concernent les objets suivants :

- **01** construction de villas ou immeubles, avec ou sans aménagements extérieurs ;
- **02** transformations internes à des bâtiments existants (agrandissements, jours en toiture, façades, vérandas, chaufferies...) ;
- **03** aménagements extérieurs (garages, piscines, couverts, réduits ou cabanes de jardin, clôtures, portails, canalisations...) ;

Il est rappelé que la Commune a uniquement un **droit de préavis**, la décision finale étant de la seule compétence du Canton (DAEL).

BÂTIMENTS COMMUNAUX

La période des vacances scolaires estivales a permis la réalisation de divers travaux d'entretien et de rénovation de l'ancienne école.

La toiture de l'immeuble, vétuste, présentait des problèmes d'étanchéité. Décision a été prise par le conseil municipal d'ouvrir un crédit d'engagement pour assurer la restauration du toit et du clocheton. Les travaux, remarquablement conduits, ont été effectués dans le délai imparti et dans l'enveloppe budgétaire définie. Le mandat suivant a été réalisé : travaux de ferblanterie, travaux de couverture, travaux d'isolation et sous-couverture.

Les fenêtres du rez-de-chaussée de l'ancienne école ne répondant plus aux normes d'isolation en vigueur, il a également été décidé de remplacer la totalité des fenêtres et portes-fenêtres de cet étage. Afin de recevoir l'autorisation de construire de la Police des constructions ainsi que l'aval de la CMNS, obligatoire pour un bâtiment public répertorié, les fenêtres ont été refaites à l'ancienne.

D'un commun accord entre la mairie et Monsieur et Madame Didier Jacquet, le restaurant et le café de l'Auberge de Vandœuvres ont été redimensionnés durant le mois d'août 2004. Grâce à une surface réduite et à une nouvelle décoration chaleureuse, le restaurant accueille sa clientèle de manière plus conviviale. Au vu des premiers résultats, cette nouvelle formule semble satisfaire tous les intéressés.

En juillet 2004, la commune a acquis l'immeuble sis 2, chemin du Manoret, propriété de feu Monsieur Bianchi. Ses héritiers ont respecté sa volonté que cette maison devienne propriété de la commune. Divers projets de réhabilitation de cet immeuble sont en cours d'étude.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

CULTURE, MANIFESTATIONS COMMUNALES, AÎNÉS

L'année 2004 a été marquée par de belles manifestations et sorties appréciées par nos communiens.

La Compagnie *100 % Acrylique*, sous la direction de Madame Evelyne Castellino, créatrice et metteur en scène et, de plus, enfant de Vandœuvres, nous a présenté un opéra-rock dansé, *BARBE-BLEUE AU PARC*, inspiré du célèbre conte de Charles Perrault.

Le décor du parc de la mairie qui, d'année en année, s'impose aux divers créateurs, a permis à ce nouveau spectacle inspiré et enlevé d'être apprécié par tous les spectateurs enthousiasmés. Ce spectacle d'été, reconduit pour la troisième fois, a connu un beau succès, grâce aussi à des conditions climatiques favorables.

Le 1^{er} Août a rassemblé une foule fidèle préférant une cérémonie plus traditionnelle, empreinte de patriotisme et soulignée d'un brin de solennité bien helvétique.

Dans son discours, notre ancien maire, Monsieur Edmé Regenass, nous a fait l'apologie, avec lyrisme, de la liberté. «Être libre» est un privilège, mais exige une volonté permanente et un engagement sans faille. Deux thèmes principaux ont été développés dans son allocution :

- L'indépendance : pour garder la maîtrise de la situation.
- La responsabilité : pour se donner les moyens d'une telle volonté politique.

Avec la fougue d'un jeune homme, Monsieur Regenass a présenté un fervent plaidoyer pour associer l'expérience des anciens et la confiance à donner à la jeunesse, afin de participer à la construction de l'avenir de notre pays.

Le cor des Alpes, les yodlers et les lanciers de drapeaux ont précédé un grand feu, symbole de notre fête nationale.

Une fois n'est pas coutume, la sortie printanière de nos Aînés a eu pour destination la commune voisine de Cologny. Une visite de la célèbre Fondation Bodmer nous a permis de visiter ce superbe musée, agrandi par Mario Botta et inauguré fin 2003. Cette magnifique bibliothèque privée nous a été présentée par des guides passionnants.

Sous un soleil rayonnant, nous avons déjeuné au très élégant restaurant du Golf Club de Genève, profitant de la quiétude de ce site splendide, que beaucoup de nos communiens découvraient pour la première fois. Une démonstration des installations techniques, suivie d'une promenade commentée sur le parcours du golf, a clôturé cette très agréable journée.

Par un mercredi bien maussade d'octobre, nous nous sommes rendus au Musée Olympique, à Lausanne, afin de marquer cette année de Jeux Olympiques. L'endroit était particulièrement adapté pour passer un très bon moment ludique, empreint de convivialité, toujours très apprécié par les Aînés et par les élus communaux.

Une soirée champêtre ayant pour thème un concert de Johnny Hallyday a été organisée à la Ferme Stalder. Un orchestre d'une demi-douzaine de musiciens a entouré un Johnny plus vrai que nature et a rappelé à bon nombre de communiens leur jeunesse désormais passée. La soirée fort gaie se prolongea tard dans la nuit grâce à un disc-jockey qui tint en haleine ces danseurs d'un soir, peu coutumiers de ce cadre rustique mais néanmoins fort accueillant.

Le 18 novembre a eu lieu dans la salle des mariages de la mairie, la réception des jeunes citoyennes et citoyens, pour marquer leur accession à la majorité civique. Ils purent partager cette cérémonie avec les nouveaux citoyens et citoyennes naturalisés suisses habitant sur notre commune. Suite au discours de Madame le Maire et à la remise du cadeau souvenir, les invités furent conviés à l'Auberge de Vandœuvres pour un repas rassembleur et bien arrosé.

Pour la première fois, la commune s'est engagée dans la mise sur pied d'un marché de Noël, sur la place du village, dont l'organisation a été confiée à un groupe constitué pour l'occasion. Une foule joyeuse et colorée a assisté massivement à cette nouvelle manifestation. Les villageois ont ainsi pu se rencontrer en déambulant entre les stands bien achalandés de nourriture et d'objets divers, anticiper les emplettes en vue des fêtes de fin d'année ou refaire le monde autour d'un bon verre ou d'un plat chaud bien ravigotant. Ce chaleureux marché sera reconduit le 26 novembre 2005.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'activité principale de la commission a été l'élaboration des numéros du journal communal *La Coquille*. Elle fonctionne comme un comité de rédaction qui propose la teneur ou le thème du prochain numéro, examine les textes soumis et procède à leur traitement.

La plupart des textes sont écrits par les membres de la commission et les représentants de l'exécutif. Les habitants de la commune sont toujours les bienvenus pour exposer leur opinion dans les notices du courrier des lecteurs ou pour traiter d'un thème les intéressant à travers un article plus important.

La commission a également amorcé l'élaboration d'une plaquette de présentation de notre commune. Cet ouvrage s'articulerait sur un premier segment à caractère généraliste puis sur un second, actualisable chaque année, qui contiendrait l'ensemble des données administratives et politiques. Un plan détaillé du territoire accompagnerait la plaquette, également en feuillet détaché.

La partie généraliste comprendrait en ouverture une synthèse de l'histoire de Vandœuvres, suivie d'un article sur la spécificité de son paysage et de son environnement, pour se conclure par un aperçu du patrimoine bâti. Diverses notifications, comme celles de quelques toponymes remarquables, s'ajouteraient en complément.

Emmanuel Foëx

FEU ET SÉCURITÉ

L'année a commencé par une réjouissance puisque, le 23 avril, le nouveau véhicule d'intervention, un camion Mercedes Benz 815, a été inauguré... en grande pompe !

La commission s'est réunie à deux reprises essentiellement pour prendre connaissance du projet de partenariat entre les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Vandœuvres, Coligny et Chêne-Bougeries, autrement dit ColVanChe.

Dans le cadre de la Réforme « Sapeurs-pompiers XXI », il a en effet été demandé aux communes d'étudier des regroupements entre plusieurs compagnies, afin de réduire les coûts, d'une part, et de réorganiser les interventions et le système de garde, d'autre part.

Dans le cadre de ce partenariat, chaque compagnie garde son organisation interne, son matériel, ses véhicules et ses locaux. En revanche, la convention, signée par les trois communes le 10 mai 2004, définit 45 types d'interventions dorénavant exclusivement du ressort des pompiers volontaires, sous certaines conditions.

Par ailleurs, ce regroupement permet d'alléger la charge annuelle de « piquet » durant les jours fériés et les vacances scolaires, époques durant lesquelles les compagnies manquent cruellement d'effectifs.

Quant au but premier de ces regroupements, à savoir une diminution des frais de fonctionnement des compagnies, avancé à l'époque par la Sécurité civile du canton, il restera une illusion...

Entériné par les trois communes en mai, le projet est entré en vigueur, à titre d'essai pour le canton, en décembre.

Le SIS (Service d'Incendie et de Secours) a par ailleurs donné son aval à une aide occasionnelle de notre compagnie à celle de Choulex, qui ne fait partie d'aucun partenariat intercommunal, en cas de « coup dur » ou d'absence de chef d'intervention.

La problématique de la solde des sapeurs-pompiers de notre compagnie a été à nouveau évoquée, car il sera nécessaire d'uniformiser les rétributions des sapeurs dans les communes partenaires.

Lors de sa deuxième séance de l'année, la commission a préavisé favorablement l'achat d'un véhicule de commandement avec aménagements spéciaux, acquisition rendue nécessaire par la mise en application de la convention précitée.

La question récurrente du manque de locaux pour la compagnie de Vandœuvres, qui reçoit régulièrement des demandes d'incorporation, demeure toujours sans réponse, la commune ne disposant pas des locaux adéquats. Mais le dossier reste ouvert et une première possibilité, provisoire, pourrait se dessiner avec la reprise du conteneur destiné au club-house du tennis, qui n'est que peu utilisé.

Catherine Kuffer

ENVIRONNEMENT, MESURES PAYSAGÈRES, GESTION DES DÉCHETS

Chênes du chemin de la Manche, suite et fin

La commune avait été condamnée le 12 juin 2003 à arracher les arbres litigieux plantés le long du chemin de la Manche. Ayant obtenu un délai, afin qu'elle puisse organiser en toute sérénité leur transplantation, l'opération fut effectuée en automne 2004. Il s'agissait de trouver des lieux favorables pour cette petite vingtaine de chênes rescapés des bouteurs.

L'arboriculteur qui s'était chargé de la création de cette lignée les redistribua en partie sur le premier cordon boisé que nous avions créé (dénommé *lignée Stalder*) et en partie sur le parc de la mairie ; le solde venant en remplacement d'individus malades en divers lieux de la commune.

Conséquemment à cette déplorable affaire, la municipalité de Vandœuvres – qui avait pour sentence : *un chêne par habitant* – a décidé de restreindre dans l'avenir ses intentions de création de nouveaux cordons. Non seulement à cause des réticences rencontrées parfois de la part des propriétaires mais également en raison de la difficulté qu'il y a à mener de manière optimale une plantation de chênes. Paradoxalement, cet arbre qui présente l'image de la force séculaire, résistant à toutes les avanies du temps, est un végétal relativement fragile dans sa jeunesse. Les plantations de ce genre, pour peu que le sol ne soit pas parfaitement en convenance avec l'espèce choisie, ont souvent un important déchet.

Il s'agit donc, dans un proche avenir, de maintenir et restaurer les lignées déjà existantes par le remplacement des individus en fin d'existence. Une expérience de ce genre a été menée cette année le long du chemin Jacques-Rutty où un très beau cordon en bord de route a été entièrement assaini.

Gestion des eaux

En association avec les communes des « Trois Chênes », Vandœuvres s'est lancée dans l'élaboration de son plan général d'évacuation des eaux. Le P.G.E.E est une directive fédérale qui impose à toute commune de Suisse de réaliser à moyen terme un cadastre et une planification de la gestion hydrologique.

La plupart des communes disposent aujourd'hui d'un plan directeur des égouts ainsi que d'un système de canalisation en grande partie réalisé. Cependant, le système d'évacuation des eaux actuel a dans bien des cas des effets négatifs. L'extension des zones à bâtir conduit à l'imperméabilisation des surfaces, ce qui a pour conséquence, lors de fortes pluies, d'augmenter le risque d'inondation et de réduire l'étiage des cours d'eau par une diminution du niveau des nappes phréatiques. Un autre phénomène notoire est l'immixtion dans les conduites d'eaux usées de flux non pollués, ce qui surcharge inutilement les stations d'épuration. D'autres phénomènes plus diffus peuvent être occasionnés par des branchements défectueux, la vétusté de certaines canalisations ou des déversoirs d'orage mal réglés.

Ainsi, comme le stipulent les lois fédérales, l'évacuation des eaux doit dorénavant être mise en œuvre en tenant compte de la capacité effective du milieu récepteur et ceci tant pour les aspects quantitatifs que qualitatifs. Les P.G.E.E fixent les contraintes pour les systèmes d'assainissement sur la base de données et limitations imposées par ce même milieu. Cette planification, cependant, n'a pas pour objectif de se substituer à celle des cours d'eau ou aux drainages agricoles. Le concept général vise par contre à coordonner ces différents réseaux afin qu'ils soient mis en synergie.

Gestion des déchets

L'année en cours a vu la disparition définitive du projet du GICAL. Le dernier repreneur qui s'était engagé à poursuivre l'expérience (les Services industriels de Genève) s'est finalement retiré, jugeant que l'entreprise n'était plus viable, tant au niveau financier que technologique.

Durant toute la période de procédure, Vandœuvres avait eu l'autorisation dérogatoire de tester une expérience d'épandage des déchets verts en plein champ sans broyage préalable. Ceci à l'instigation heureuse de deux agriculteurs sis sur son territoire.

Pour la quatrième année consécutive, la mairie lie cet épisode à un suivi agronomique établi par un institut spécialisé. Les conclusions démontrent que, comme les années précédentes, ce procédé offre non seulement des garanties hygiéniques et phytosanitaires mais procure également une valorisation certaine des matières épandues.

Comme cette expérience ne peut pas être pérennisée en raison du fait qu'elle s'écarte des normes et des strictes directives fédérales, il importe de trouver une solution qui trouverait son élaboration dans le prolongement et l'affinement de la méthode décrite. Des pistes existent sous la forme des anciens procédés du compostage en andains avec broyage préalable ou encore du traditionnel compostage dit en bord de champs. De concert avec les deux agriculteurs concernés et les instances cantonales de la protection de l'environnement, les trois communes de Choulex, Cologny et Vandœuvres ont jeté les bases d'une première investigation.

Divers et subventions

Comme de coutume, la mairie a organisé un cours de taille des arbres fruitiers à la fin de l'hiver. Celui-ci a été conduit sous la direction experte de Monsieur Varidel. Un moment de convivialité et d'apprentissage qui remporte toujours un franc succès.

La municipalité a apporté son soutien à plusieurs organisations engagées dans la défense de l'environnement et du paysage. **Pro Natura** reçoit une aide pour le développement et l'entretien de son magnifique centre de nature de la Pointe-à-la-Bise, tandis que l'**ASL** est encouragée pour le travail exceptionnel qu'elle produit en faveur de la sauvegarde de notre lac. Elle parraine également l'association **Nordesta** qui tente de préserver ce qui reste de la forêt équatoriale brésilienne ; ceci en s'appuyant sur les concepts du développement durable.

Mountain Wilderness recueille également un encouragement pour ses activités. Tout alpiniste - ou plus simplement amoureux de la montagne - qui préfère se trouver dans un lieu encore sauvage plutôt qu'en compagnie des tours et des installations mécaniques des stations de ski, connaît de près ou de loin les efforts prodigués par cette association. Cherchant à préserver les territoires qui peuvent encore l'être, elle tente également de limiter les pratiques dévastatrices que sont par exemple le ski hélicoptéré, le scooter des neiges ou le hors-piste en zones sensibles.

Emmanuel Foëx

Recensement des déchets et des objets récupérables de la population de Vandœuvre

Statistiques annuelles dès 1994

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre d'habitants au 31.XII.	1893	1939	1971	2022	2104	2207	2334	2400	2432	2555	2578
Déchets ménagers <i>tonnage</i>	610.00	606.050	613.20	662.13	724.020	780.00	794.00	832.10	790.5	801.34	801.47
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	322.24	312.56	311.11	327.46	344.00	353.42	340.18	346.70	325.04	313.63	310.88
Papier <i>tonnage</i>	36.00	42.20	44.20	47.52	57.32	58.68	74.00	59.25	87.95	90.00	75.00
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	19.02	21.76	22.43	23.50	27.24	26.49	31.53	24.68	36.16	35.22	29.09
Déchets jardin <i>tonnage</i>	63.70	67.90	76.50	108.30	244.13	348.00	517.00.	617.36	442.46	590.00	526.02
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	33.65	35.02	38.81	53.56	116.03	157.59	221.50	257.23	181.93	230.09	204.04
Verre <i>tonnage</i>	47.00	46.80	31.50	52.00	71.50	52.00	53.00	72.80	--	58.00	60.63
moyenne/habitant <i>en kilos</i>	24.83	24.14	15.98	25.72	33.00	23.28	22.92	30.33	--	22.7	23.51
PET <i>tonnage</i>	0.12	-	0.87	0.60	1.48	2.54	3.50	1.88	3.02	3.72	4.94
Alu <i>tonnage</i>	-	-	-	-	1.2	0.8	1.8	2.4	1.1	2.6	4'15
Huiles <i>Tonnage – dès 2001</i>	-	-	-	-	-	-	-	0.4	0.4	0.3	0.3
Textiles <i>tonnage</i>	1.44	2.24	2.54	2.34	3.15	3.37	4.18	4.68	5.76	5.96	6.7
BOIS Tonnage – dès 2004											4.36
METAUX Tonnage – dès 2004											18.06

SÉCURITÉ ROUTIÈRE, VOIRIE, CANALISATIONS

La commission ne s'est réunie que deux fois durant cet exercice en raison de la procédure référendaire lancée contre la délibération prise par le conseil municipal, le 10 février, relative aux travaux d'aménagement du centre du village.

Au mois de mars, constatant que les zones 30 km/h envisagées sur le territoire communal constituent un complément à l'aménagement principal de la traversée du village, la commission, suivie par le conseil municipal, a, en effet, décidé de suspendre le dossier circulation dans l'attente du résultat du référendum.

Seule la zone 30 km/h prévue dans le secteur des chemins de la Blonde et des Buclines a été finalisée, étant donné que la délibération concernant ce dossier avait déjà été votée en 2003 et que l'autorisation de construire était passée en force. La commission a par ailleurs décidé que le chemin du Petit-Pont, moins « passant », ne serait équipé, dans un premier temps, que du totem indiquant l'entrée dans la zone de ralentissement.

La commission s'est aussi penchée sur la problématique de l'entretien des collecteurs secondaires et des drainages agricoles - dont certains sont très anciens - qui nécessitent régulièrement des interventions ponctuelles (canaux bouchés ou endommagés), voire de gros travaux (changement de tuyaux sur plusieurs dizaines de mètres, recherche de refoulement d'eau, etc.)

Dans sa séance de décembre, la commission a dressé un bilan suite à la votation du 24 octobre, qui a vu le projet de traversée du village refusé par les électeurs.

Les commissaires ont tiré la leçon de cet échec et en ont conclu qu'à l'avenir il leur faudrait être non seulement plus percutants et plus stratégiques dans leur approche de dossiers aussi importants, mais aussi davantage ouverts à la concertation.

Ils ont aussi exprimé leur intention de reprendre le dossier de la circulation dans sa globalité dès le début de l'année 2005 (après que l'agitation due au référendum se soit calmée) et d'aller de l'avant de manière concertée - c'est-à-dire en trouvant des solutions au travers d'un vrai dialogue avec les référendaires tout en restant maîtres du projet.

Du mois de janvier au mois d'octobre, la soussignée a consacré de longues heures à travailler le dossier « traversée du village », en préparant la procédure consécutive au référendum, la brochure nécessaire à la votation communale et le débat contradictoire qui s'est tenu dans la salle communale le 27 octobre.

Catherine Kuffer

AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Coopération au développement

Après avoir auditionné leurs responsables, la commission a voulu soutenir de nouvelles o.n.g dont les projets correspondaient aux critères qu'elle s'est fixés depuis de nombreuses années. Il s'agit en effet d'être particulièrement attentif à ce que le financement d'une association ne soit pas obéré par des frais administratifs trop importants ; que cette association soit de taille moyenne, seule garantie d'une souplesse d'intervention sur le terrain ; et enfin que les projets soient de nature à ce que la commission et ses membres se sentent investis par leur réalisation et leur aboutissement.

La commission a donc choisi de s'engager auprès de l'association **Sakhti Children's Home** qui vient en aide aux jeunes orphelines de la région de Madurai, dans l'état du Tamil Nadu en Inde. Le but de cette o.n.g est d'offrir un lieu de résidence et de réinsertion sociale à ces personnes défavorisées que le système indien des castes et de la dot condamne dès la naissance. L'objectif est de permettre à ces jeunes orphelines d'achever leur cycle scolaire en développant des projets de formation professionnelle ou de filières d'études spécifiques, notamment dans le domaine de l'informatique.

La commune a également décidé de soutenir l'association **Taller de los Ninos** qui œuvre dans les bidonvilles de Lima (Pérou). Elle tente d'améliorer les conditions de vie des enfants et de créer des programmes de nutrition, de santé et de formation des mères. Tout voyageur ayant passé par Lima ne peut oublier la vision terrible que représente Canto grande, dans la banlieue sud, où près de 360 000 personnes vivent dans un univers aride de sable et de poussière, sans aucune végétation, sans eau courante, sans égouts ni électricité.

Troisième association nouvellement subventionnée, **Assikloassi** a décidé, au vu de sa ligne budgétaire modeste, de se concentrer sur de petits projets dans les communautés rurales du Togo. L'enthousiasme de son responsable à Genève a convaincu la commission de s'engager de manière importante dans l'édification d'une école. Un parfait exemple de ce qui a été exprimé en introduction de chapitre.

D'autre part, la commission a réitéré sa confiance à des organisations avec lesquelles elle collabore depuis plusieurs années et qui ont prouvé la valeur de leur engagement. Il s'agit de l'**Arvan**, une association bien connue des habitants de la commune, dont les responsables font preuve d'un dynamisme qui ne subit pas l'érosion des années. Elle a développé des liens de longue durée dans la région défavorisée du Sahel burkinabé. Ses projets ont progressivement pris de l'ampleur et c'est une organisation aux assises solides que nous connaissons aujourd'hui.

Autre association gérée avec beaucoup de rigueur, **Vivamos mejor** travaille principalement en Amérique centrale et en Amérique du Sud. L'o.n.g fonctionne comme une fédération de projets autonomes à chaque pays. La commune soutient depuis quelques années un programme d'assainissement et d'éducation dans une favela de Rio de Janeiro.

Il faut encore citer **SidÉcole** qui assure un travail exemplaire en Ouganda pour les orphelins du SIDA, **Askam Khamatipura** dont l'action est orientée vers la sauvegarde des enfants issus de la prostitution à Bombay, **Krousar Thmey** qui œuvre en faveur des jeunes handicapés au Cambodge, ainsi que l'**Université d'été des droits de l'homme** qui permet à un étudiant d'un pays en voie de développement de mettre en place une structure en vue de son application.

Aide humanitaire

Comme en 2001, la commune a soutenu une mission chirurgicale de l'**Association d'entraide aux mutilés du visage** en Afrique. Réunissant des praticiens de renom dans la chirurgie réparatrice et maxillo-faciale ainsi qu'un groupe de bénévoles, son action a pour but de venir en aide aux enfants ayant subi des traumatismes faciaux ou souffrant du noma. Cette maladie encore peu documentée, présentant les aspects d'une facéite fulgurante, provoque de graves mutilations qui ont pour terrible conséquence le bannissement de l'enfant de la société.

La commission encourage également depuis plus de quatre ans l'association du **Docteur Philippe Bédât**, dont le projet principal est la réhabilitation de l'hôpital de Ouahigouya, au Burkina Faso. Dans le même esprit que les chirurgiens précités, il consacre également une partie de son temps, en tant que chirurgien orthopédiste, à opérer bénévolement les plus démunis.

D'autres o.n.g impliquées dans l'urgence humanitaire reçoivent notre parrainage. Les principales sont l'association des **Amis de Sœur Emmanuelle** dont l'action est reconnue internationalement dans le Soudan du Sud, **Médecins sans frontières** ainsi que les **Amis du Tibet**.

Aide sociale

Une cinquantaine d'associations, pour la plupart ayant leur siège à Genève, sont subventionnées. Certaines reçoivent un appui majeur du fait que leur travail est suivi plus attentivement par la municipalité.

Il s'agit notamment du groupement du **Bateau Genève** dont le bâtiment est bien connu des Genevois et dont le succès mérité se renforce d'année en année. Centre d'accueil pour les personnes marginalisées, cet endroit est également un lieu important pour l'expression de la culture alternative genevoise.

Autre association recevant une attention particulière de notre part : le **Triologue** qui opère comme un centre de conseils et d'orientation pour les personnes en détresse. Grâce à l'intervention d'un personnel bénévole et spécialisé, le requérant est orienté vers le relais d'assistance en relation avec ses difficultés.

De même, la commune apporte un appui substantiel à **Carrefour-Prison, l'École des parents, la Coulou, Stop suicide** ainsi qu'au **Tournoi international de tennis en fauteuil roulant** de Genève.

Elle subventionne également la fondation **Théodora** dont les animateurs viennent mettre un peu de réjouissance dans le monde forçlo et tout empreint de souffrances des enfants atteints du cancer.

L'association **Réalise**, qui fournit un travail exemplaire dans le domaine du développement durable de par son système de recyclage et de revente de matériel informatique, bénéficie aussi d'une aide soutenue.

Comme chaque année, les membres de la commission ont été mis à contribution pour venir en aide à l'association **Plainpalais accueil**. Il s'agit de préparer un repas pour environ deux cents personnes et de le servir, le dimanche soir, au centre d'hébergement. Moment important où la solidarité s'exerce de manière concrète et durant lequel chacun peut mesurer à quel point l'exclusion et la marginalisation sont bien réelles dans notre société.

Emmanuel Foëx

ÉCOLE, SPORTS ET LOISIRS

École

À la rentrée scolaire, deux nouvelles enseignantes titulaires ont été accueillies à Vandœuvres. Il s'agit de Mesdames Valérie Laborde et Paula Cristina Inacio, qui travaillent tous les lundis avec Madame Claudine Golay et Monsieur Yves Avvenenti. L'effectif des élèves est resté très stable avec 206 enfants.

La commune a soutenu un projet pédagogique qui contribue à promouvoir le respect de l'énergie et de l'environnement et permet de sensibiliser nos futurs citoyens à l'utilisation de l'énergie dans des perspectives de développement durable.

Le volet pédagogique d'*Ogure Pédago* a été initié par le DIAE et développé grâce au soutien des services de l'environnement et de l'enseignement primaire. Les utilisateurs de bâtiments scolaires passent ainsi du statut de consommateurs passifs à celui d'acteurs responsables.

Des animations didactiques ont été proposées à trois classes de la division moyenne de l'école primaire de Vandœuvres. Celles-ci ont permis de :

- faire découvrir la problématique de l'énergie et la compréhension des principaux enjeux ;
- donner l'opportunité de vivre des expériences novatrices et structurantes sur le plan éducatif dans le cadre de l'école ;
- acquérir un savoir faire dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables ;
- générer des non-consommations d'énergie ou du moins, devenir des utilisateurs plus responsables.

Le soutien de la commune à ce projet s'est élevé à Fr.10'000.-. Il s'est parfaitement déroulé grâce au soutien de l'Association *Terrawatt*. Comme le projet a été parfaitement conçu et appliqué, le Fonds énergie des collectivités publiques du DIAE a totalement remboursé notre investissement.

Un grand merci aux élèves, aux maîtres de l'école et à *Terrawatt* pour l'excellent esprit et la collaboration exemplaire dont ils ont fait preuve tout au long de ce projet.

Promotions

Grâce à l'engagement toujours apprécié du corps enseignant lors des promotions, une adaptation d'une pièce d'Oscar Wilde, *Le Géant égoïste*, a été interprétée par les élèves, dans la salle communale. En attendant la mise en rang du cortège, toujours délicate, petits et grands ont été chaleureusement accueillis par les mamans de *l'Apevan*, qui avaient préparé leur traditionnel apéritif de bienvenue dans le préau.

Ensuite, au pas de la Musique Municipale de Plainpalais, nous nous sommes rendus au parc de la mairie pour ce grand rassemblement annuel, si joyeux et prisé, qui annonce le début des vacances. Les scouts, toujours fidèles, ont organisé des animations superbes, telles que jeu de cordes entre les arbres avec nacelle ou jeux avec jet d'eau ou sensibilisant au tri des déchets. La troupe *Saint-Exupéry* est très appréciée pour son savoir-faire et sa gentillesse et nous profitons de l'occasion qui nous est ici donnée pour les remercier officiellement.

APEVAN

Dans le cadre des activités parascolaires, l'*Apevan* a proposé une multitude d'activités telles que cours de chant, de théâtre, de dessin, d'anglais et d'espagnol, qui connaissent un engouement certain.

L'association de parents d'élèves, très dynamique et estimée, a en outre soutenu plusieurs manifestations ponctuelles :

- la semaine de la pomme pour sensibiliser les écoliers à une diététique saine ;
- la journée du *Pédibus*, en accompagnant les enfants sur le chemin de l'école ;
- la semaine sans TV, en proposant diverses activités après l'école afin de distraire les enfants ;
- la course de l'Escalade qui fut l'aboutissement de plus de deux mois d'entraînements hebdomadaires.

Petite enfance et parascolaire

Le jardin d'enfant *le Toboggan*, la garderie privée *la Tanière de l'Eveil*, le restaurant scolaire *Sel et Poivre*, animé par le Giap, ainsi que la Bibliothèque reçoivent toute notre attention et bénéficient, d'une manière ou d'une autre, de subventions communales.

Sport

Pour le sport, nous subventionnons les manifestations sportives organisées sur notre commune et soutenons également les activités et clubs sportifs d'autres communes, auxquels participent nombreux nos citoyens et citoyennes.

Nos soutiens financiers les plus importants et les plus réguliers sont versés à l'organisation des concours hippiques officiels qui se déroulent, chaque année, aux manèges de Vandœuvres et de Crête.

Gabrielle Gourdou-Labourdette

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au cours de l'année 2004, l'essentiel du travail de la commission a été d'avaliser les différentes étapes nécessaires à la révision du plan directeur d'aménagement communal.

Le président de la commission, les trois membres de l'exécutif et l'architecte-urbaniste mandatée pour cette étude se sont réunis à plusieurs reprises pour préparer un projet que les commissaires puissent débattre.

La première étape de cette étude, qui consistait à dresser un inventaire des projets à l'échelle régionale et à actualiser des données au niveau local, avait déjà été approuvée en 2003, permettant au mandataire d'aborder la deuxième phase. Celle-ci consiste en l'établissement du plan directeur communal proprement dit, sur la base du développement de la commune, tel qu'envisagé par les élus.

La préparation de ce nouveau plan directeur – qui aura force de loi tant envers l'État qu'envers les particuliers – a pour avantage connexe de dresser un bilan des spécificités de la commune, qu'elles soient environnementales, historiques, culturelles, sociales ou économiques.

C'est un travail de longue haleine, dont il faut espérer la validation finale en 2006. Auparavant, il s'agira de présenter le projet en consultation populaire, de faire le tour des services de l'État habilités à donner leur avis en la matière et, enfin, de recevoir l'approbation du Conseil d'État.

La commission s'est par ailleurs réunie deux fois conjointement avec la commission administrative, financière et juridique pour débattre de l'opportunité de vendre la parcelle communale sise au chemin du Pré-de-la-Blonde. La discussion a été réintroduite à plusieurs reprises devant les deux commissions et a été très tendue, les uns préférant conserver cette parcelle, unique bien foncier communal non bâti, comme réserve foncière, et les autres défendant l'opportunité qui se présentait de vendre, avec une intéressante plus-value, l'entier de la parcelle à un seul acquéreur.

A la fin de l'année, le conseil municipal restait divisé, mais le débat devait être rouvert début 2005.

Catherine Kuffer

ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET JURIDIQUE

Volet administratif et juridique

Cette commission se réunit habituellement deux à trois fois par année, essentiellement pour adopter les comptes et préparer le budget de l'année suivante.

En 2004, toutefois, elle s'est rassemblée à sept reprises, occupée par la révision du règlement du conseil municipal, la vente éventuelle du terrain communal du Pré-de-la-Blonde, l'achat de la maison Bianchi, la restructuration de l'auberge et la question de la retraite des magistrats.

- La mise à jour du règlement du conseil municipal, qui datait de 1985, était devenue indispensable : d'une part, un grand nombre d'articles n'étaient plus en accord avec certaines lois et règlements, dont la loi sur l'administration des communes (LAC) de 1984 ; d'autre part, il devenait nécessaire de revoir le fonctionnement du conseil municipal, afin qu'il soit plus efficace et puisse utiliser, si nécessaire, les outils administratifs mis à disposition.

Le projet de nouveau règlement a d'abord été étudié par l'exécutif, puis supervisé par le service de surveillance des communes. Il a ensuite été soumis à la commission, qui a effectué un important travail en analysant avec minutie chacun des articles, tant à la forme que sur le fond.

Lors de la dernière séance, en fin d'année, le règlement était sur le point d'être adopté.

- La commission s'est penchée sur la nécessité d'adapter la taille de l'Auberge de Vandœuvres aux exigences du marché de la restauration. Sur proposition de l'exécutif et en accord avec le restaurateur, il a été décidé de réduire la surface du restaurant en supprimant le café, ce qui a permis de réduire le loyer.
- Elle a préavisé favorablement l'achat de la maison de feu Monsieur Marcel Bianchi, dans laquelle quelques appartements seront vraisemblablement aménagés. Un crédit a été accepté pour étudier la viabilisation de cette propriété sise au cœur du village.
- La commission s'est réunie deux fois conjointement avec celle de l'aménagement du territoire pour examiner l'éventualité de revendre la parcelle sise au chemin du Pré-de-la-Blonde, achetée en 2001 comme réserve foncière.
- Enfin, elle s'est encore penchée sur la question de la retraite des membres de l'exécutif. Elle a refusé une proposition de modification du règlement adopté en 2001, qui prévoyait d'y ajouter un effet rétroactif.

Catherine Kuffer

GROUPEMENTS COMMUNAUX

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

Au 1^{er} janvier 2005, la compagnie des Sapeurs-pompiers de Vandœuvres se composait d'un capitaine, un officier, trois sous-officiers supérieurs, un sous-officier, deux appointés et vingt-deux sapeurs, pour un effectif de trente hommes.

2004 fut l'année des records au niveau des interventions puisque la compagnie totalise soixante-huit interventions, tous types confondus, soit dans le détail :

- trente destructions de nids de guêpes, les 26 juillet (3), 2 août (2), 3 août (2), 4 août, 10 août (2), 11 août (2), 12 août, 17 août, 18 août, 23 août (3), 25 août, 31 août, 1^{er} septembre, 3 septembre, 6 septembre (2), 9 septembre, 17 septembre, 23 septembre, 30 septembre, 29 octobre, 3 novembre;
- une récupération de bétail (cochon), le 11 février;
- quatre récupérations d'animaux domestiques, les 15 mars (chat), 16 mai (chat), 17 juin (cheval), 31 juillet (chien);
- quatre récupérations de nids d'abeilles, les 22 avril, 11 mai, 15 mai, 28 mai;
- un déblaiement de branches en pleine nature, le 11 août;
- cinq déblaiements d'arbres sur la voie publique, les 9 novembre, 14 novembre (3), 28 décembre;
- trois déblaiements de branches sur la voie publique, les 13 juillet, 7 août, 31 août;
- un déblaiement de voie publique, chaussée, le 4 août;
- une fumée dans le parking souterrain communal, le 5 septembre;
- un incendie d'appartement, le 9 novembre;
- trois incendies dans des champs, les 14 mai, 30 juin, 4 juillet;
- quatre inondations de caves, les 13 janvier, 20 août, 26 octobre (2);
- une inondation suite à une rupture de canalisation en pleine nature, le 26 juin;
- deux inondations sur la voie publique suite à une rupture de canalisation, les 21 août, 6 novembre;
- une fuite d'hydrocarbure d'une citerne, le 2 juillet;
- une odeur de gaz, le 8 janvier;
- une prévention bâtiment concernant un échafaudage, le 14 novembre;
- une prévention sur la voie publique concernant des branches, le 14 novembre;
- deux sauvetages (assistance suite malaise), les 5 mai, 16 mai;
- un acte de vandalisme, le 4 avril.

Par ailleurs, vingt-trois exercices divers ont été effectués à savoir : cinq exercices annuels obligatoires, les 20 mars, 8 mai, 19 juin, 18 septembre et 6 novembre, six exercices PR (protection de la respiration) obligatoires, les 28 janvier, 26 février, 29 avril, 17 juin, 30 septembre et 25 novembre, huit services motopompe, les 5 février, 4 mars, 22 avril, 26 mai, 16 juin, 23 septembre, 21 octobre et 15 décembre, trois exercices de formation à la conduite du nouveau véhicule, les 29 mars, 30 mars et 1^{er} avril et un exercice surprise, le 30 octobre.

Les sapeurs ont également assuré la garde de sept manifestations (assemblée générale UPG, le 2 février; concours hippique Crête du 4 au 6 juin; spectacle « Barbe-Bleue au Parc » en juin/juillet; soirée dansante à la ferme Stalder, le 3 septembre; débat à la salle communale sur la traversée du village, le 7 octobre; assemblées générales de la Nautique en juin et novembre à la salle communale). La compagnie a en outre participé et organisé quatre manifestations (Caisse de secours Arve-Lac les 6 et 7 mars; Promotions le 26 juin; 1^{er} Août, Escalade, le 10 décembre). La

compagnie a tenu, enfin, ses deux assemblées générales annuelles, les 22 janvier et 3 juin. Le nombre annuel total d'heures s'élève ainsi à 1958,55 heures.

En 2004, la compagnie a vu ses rangs s'étoffer par l'arrivée des sapeurs Grégoire Barbault, Enzo Genuardi, Jérôme Guignard (fils du sapeur Serge Guignard), Cédric Léchet, Angel Lisalde (ancien sapeur de la compagnie de Meyrin) et José Muino.

Méritent encore d'être relevés l'inauguration au printemps du nouveau camion de première intervention, la finalisation du concept d'engagement « Sapeurs-pompiers XXI », la mise en place, dans la foulée, du partenariat « Colvanche » et, enfin, le démarrage de ce concept le 1^{er} décembre.

Concernant la formation des hommes, l'année 2004 a été riche en activités. Trois nouveaux sapeurs ont suivi l'école de formation qu'ils ont réussie avec succès; l'école de sous-officiers a été suivie par les sapeurs Ratte et Alder, également réussie avec succès, de même, la formation de trois chefs d'intervention certifiés, soit le lieutenant Castella, le sergent-major Imhoos et le capitaine Pradervand qui assument désormais leurs fonctions dans le cadre du nouveau concept d'engagement.

A noter enfin que la compagnie des Sapeurs-pompiers de Vandœuvres sera très prochainement visible sur internet sur le site de la commune (www.vandoeuvres.ch). Puisse tout personne intéressée par les pompiers de Vandœuvres et leurs activités trouver réponse, en textes et images, à ses questions.

Christophe Imhoos

DAMES PAYSANNES

Membre de l'Union des Paysannes du canton de Genève (UPG), le groupe de Vandœuvres a été fondé en 1944. Il a donc fêté ses 60 ans en 2004. Plusieurs événements ont été célébrés à cette occasion et des sets de table souvenir ont été fabriqués.

Notre groupe compte 22 membres bien distinctes les unes aux autres, puisque trois générations de femmes y sont actives, notre doyenne ayant 90 ans.

En plus de nos traditionnelles fêtes villageoises (promotions, 1^{er} Août), un beau stand de légumes a été tenu pendant la fête de l'ARVAN, en automne. Un goûter offert pour les enfants de l'école a été vite avalé, et l'incontournable Spaghetti Party a eu son succès habituel.

Deux cours ont été suivis au Service d'Assistance et de Protection de la population de la Ville de Genève (S.A.P.P.) sur les thèmes de la sécurité à la maison et des premiers secours.

À la Foire de Genève, sur les stands de *Terre Avenir*, notre présence a été très appréciée.

Bien que plus personne d'entre nous ne soit exploitante, nos souches, nos racines et notre cœur nous montrent bien que nous avons les mêmes valeurs : celle de la terre du monde agricole, celle de l'entraide et celle de la vie de notre village. C'est grâce à ce même esprit que le groupe reste dynamique.

Isabelle Stalder

CLUB DE BRIDGE DE VANDŒUVRES

Le club de bridge de Vandœuvres a passé une année 2004 sans nuages.

Les tournois, organisés toutes les trois semaines, ont connu leur succès habituel et les parties libres ont continué à rassembler leurs adeptes.

Pour la troisième année consécutive, les participants au Tournoi de l'Escalade ont consacré leur droit de table, leur récompense et leur don à une œuvre caritative. C'est à « Julie et ses restos du cœur » de la Tribune de Genève que le club a pu verser la somme de Fr. 500.-.

Il est rappelé que les débutant(e)s et celles et ceux qui ne veulent pas participer à des tournois sont les bienvenu(e)s pour jouer en « parties libres » deux jeudis sur trois.

Même si vous n'êtes pas membres, vous serez toujours bien accueilli(e)s à Vandœuvres !

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétaire du club, Pierre Walder (tél. 022 348 87 91).

La convivialité et le plaisir de jouer demeurent les objectifs prioritaires du club de bridge de Vandœuvres.

Michel Hagmann

OFFICE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA SEYMAZ

- Organisation
- Nouvelles structures
- Activités
 - base
 - pratique
- Interventions
- Travaux au profit de la collectivité

Organisation

La commune de Vandœuvres fait partie d'une **organisation régionale de protection civile**, l'OPC (ou bientôt ORPC) Seymaz, regroupant les communes de Chêne-Bougeries, Vandœuvres, Choulex, Meinier et Gy. Elle est dirigée par une commission de cinq membres, au sein de laquelle Mme Catherine Kuffer, maire, représente la commune de Vandœuvres. Les activités pratiques se déroulent sous la direction de M. Claude Guignard, Vandœuvres, commandant avec le grade de major et l'office intercommunal fonctionne, à Chêne-Bougeries, route du Vallon 6, sous la responsabilité de Mme Catherine Stoky.

Nouvelles structures

Malgré l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2004, de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, adoptée en votation populaire en mai 2003, rien n'a encore changé, du moins en apparence, en matière de protection civile. Le canton de Genève a actuellement des préoccupations autrement plus graves que la protection civile et, en conséquence, tarde singulièrement à mettre en place les nouvelles structures d'application cantonale de la loi fédérale.

On sait cependant déjà que la régionalisation, décrite ci-dessus, ne sera pas modifiée, que l'effectif réglementaire d'incorporés de l'OPC Seymaz s'établira à environ 240 personnes, que l'incorporation est obligatoire jusqu'à l'âge de 40 ans révolus pour tout ressortissant suisse non incorporé dans l'armée ou non déclaré inapte et que, enfin, le volontariat est possible, pour les femmes également, et pour tous au-delà de 40 ans.

Ce qui existe aussi mais que beaucoup ignorent encore, c'est que la protection civile n'est pas une activité à option. Les cours de formation et les cours annuels sont **obligatoires** et les employeurs, comme pour les cours de l'armée suisse, ont l'obligation légale d'autoriser leurs collaborateurs à participer aux cours auxquels ils sont convoqués. Les indemnités versées sont identiques à celles en vigueur pour le service dans l'armée suisse.

Activités

- Base

Comme pour l'armée suisse, il existe une dualité entre l'activité prévue en cas de conflit armé, dont le risque s'estompe actuellement, du moins dans les pays qui nous entourent, et l'activité en temps de paix. Cette dernière a de plus en plus tendance à prévaloir et la protection civile s'organise, lentement, pour mettre en place ses tâches de protection et d'aide à la population en temps de paix, entrant parfois en concurrence, sans parvenir à déjà collaborer, avec d'autres organisations telles que, entre autres, sapeurs-pompiers, samaritains et sauveteurs auxiliaires. Le moment où chacun aura trouvé sa place, ses activités spécifiques, et pourra s'entraider n'est pas encore arrivé.

- Pratique

La nouvelle législation maintient largement l'obligation de construction et strictement celle d'entretien des abris, publics et privés. En 2004, l'OPC Seymaz a procédé au contrôle périodique de l'état de nombreux de ces abris, essentiellement pour Chêne-Bougeries et Vandœuvres. La population commence à comprendre que ces locaux peuvent, en temps normal, être utilisés comme caves mais doivent pouvoir, en cas de besoin, être libérés et rendus opérationnels dans les 24 heures ; malheureusement, encore trop peu de propriétaires se préoccupent de vérifier que les installations sont et demeurent propres, en bon état et en mesure de fonctionner.

Interventions

En matière d'interventions, l'activité s'est limitée, en 2004, à un exercice en commun avec les sapeurs-pompiers, en l'occurrence de Meinier et de Gy. Cet exercice s'est déroulé au centre de formation de la ville de Genève, à Richelien (Versoix) en septembre 2004. Il a été réussi. En cas de sinistre majeur, voire de catastrophe, imprévisibles mais possibles en tout temps, les sapeurs-pompiers constituent la force d'intervention immédiate, avec de grands moyens. La protection civile n'intervient qu'en deuxième échelon, ou pour assurer le suivi, avec des moyens plus réduits mais aussi plus étendus. La protection civile met également très lentement sur pied des formations rapidement engageables, par OPC, spécialement équipées et qui pourront intervenir dans un délai de une à quelques heures au maximum, et assurer en cas de nécessité le soutien et la relève des forces de première intervention.

Travaux au profit de la collectivité

La législation prévoit que la protection civile peut effectuer des interventions au profit de la collectivité, pour autant, entre autres, qu'elles ne constituent pas une concurrence à des entreprises privées et n'aient pas pour but la réalisation d'un profit. Mais la réglementation actuelle, trop rigide et appliquée au surplus, du moins à Genève, sans souplesse, retarde la mise en place et le développement de cette activité qui, pourtant, est appelée à prendre un développement certain. La protection civile dispose d'une organisation et de moyens qui ne sont pas suffisamment utilisés et qui pourraient, en maintes circonstances, rendre de grands services aux collectivités publiques, voire lors de manifestations à caractère public.

Claude Guignard
Commandant OPC Seymaz